

Les rencontres du Labo



PTCE
Pôles territoriaux
de coopération économique

25 juin 2012



Première journée nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)

Sommaire

| | |
|---|----|
| LES ENJEUX DE LA RENCONTRE | 4 |
| RETOURS D'EXPÉRIENCES DE PTCE TEMOINS..... | 5 |
| Enjeux et finalités : à chacun son histoire | 5 |
| Un référentiel pour les PTCE..... | 8 |
| Deux dynamiques régionales : l'Île-de-France et Rhône-Alpes | 10 |
| Les leviers pour faire émerger et consolider les PTCE..... | 11 |
| LES ENGAGEMENTS DU MINISTRE | 15 |
| Sur l'économie sociale et solidaire | 15 |
| Sur les priorités du gouvernement | 16 |
| Sur les PTCE et le soutien des pouvoirs publics | 17 |
| Les réactions des acteurs de l'ESS..... | 18 |
| CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES | 19 |

Première journée nationale des pôles de coopération économique

Le 25 juin 2012, le Labo de l'ESS organisait à Paris, en partenariat avec plusieurs réseaux (CNCRES, MES, Coorace, RTES), la première rencontre nationale des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Quelque 300 personnes ont participé à plus de six heures et demie d'échanges et de débats, marqués notamment par l'intervention de Benoît Hamon, nouveau ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire. Une journée qui aura permis de mettre en lumière les atouts d'une telle démarche, de confronter les différentes manières de la mener et d'évoquer les leviers possibles pour la faire essaimer à travers le territoire.

LES ENJEUX DE LA RENCONTRE

En début de rencontre, Anne-Laure Federici, Déléguée générale du RTES, est revenue sur les origines de la démarche des PTCE, impulsée voilà deux ans sous l'égide du Labo de l'ESS. Un certain nombre de réseaux ayant constaté que « *face à la crise, des formes de coopération économique étaient en train d'émerger* » mais qu'elles restaien « *peu connues et peu soutenues* » comparées aux pôles de compétitivité, la création de Pôles territoriaux de coopération économique s'est imposée comme l'une des 60 propositions du Labo : « *Expérimenter et labelliser 100 pôles de coopération* ».

Deuxième étape : dans le cadre des États généraux de l'ESS, un groupe de travail « territoire » a poursuivi en 2011 le repérage et la caractérisation des pôles existants. Ce qui a débouché sur une première définition des PTCE : « *Un pôle territorial de coopération économique peut se définir comme un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.* »

Dans un troisième temps, le CNCRES, Coorace, le RTES et le Labo de l'ESS, rejoints ensuite par le MES, décident, face à l'écho rencontré, de lancer un appel à candidatures en octobre 2011. Près de 170 réponses sont reçues, témoignant de l'intérêt suscité. Une vingtaine sont retenues comme « pôles témoins », et 70 nouveaux projets viennent s'inscrire dans la dynamique. Cette première rencontre nationale des PTCE en constitue le prolongement naturel, et l'affluence du public pour cette journée (300 participants) illustre à nouveau à quel point la démarche répond à des besoins réels des territoires.

Enfin, en accueillant Benoît Hamon, Claude Alphandéry a rappelé que la nomination d'un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire était « *une demande très forte* » des réseaux et des acteurs de l'ESS et que l'engagement pris avait été observé, d'autant que « *c'est un ministre qui se trouve à Bercy, donc au cœur du développement économique de la France* ». « *Ce que nous faisons ici, c'est le redressement productif* » du pays, a rappelé le président du Labo de l'ESS à l'intention de son invité. Et de poursuivre : « *Nous avons entendu beaucoup*

d'expériences concrètes, abouties ou en cours. Mais aussi une réflexion autour de ces projets : est-ce que cette économie alternative est exclusive ou, au contraire, inclusive et intégrative ? Est-ce un modèle économique ? Cette micro-économie qui se manifeste un peu partout est-elle en train de devenir une macro-économie, et comment ? Quelles sont ses propres ressources et que doit-elle attendre de l'État ? » De ce point de vue, Claude Alphandéry n'a pas hésité à poser une question très précise : « *L'État aide puissamment les pôles de compétitivité* », mais que compte-t-il faire à l'égard des PTCE, qui sont « *une forme supérieure de compétitivité* » ?

RETOURS D'EXPÉRIENCES DE PTCE TEMOINS

Les trois tables-rondes organisées au fil de la journée ont permis de traiter des différents aspects des PTCE :

- leurs enjeux et leurs finalités, avec une première table-ronde, en début de matinée, qui a permis de confronter trois expériences très différentes ;
- les caractéristiques communes aux PTCE, dans une deuxième table-ronde, en fin de matinée, avec, là encore, trois porteurs de projets ;
- les leviers nécessaires pour faire émerger et consolider les PTC, au cours d'une troisième table-ronde, dans l'après-midi (précédée d'un focus sur deux dynamiques régionales, en Île-de-France et Rhône-Alpes).

Enjeux et finalités : à chacun son histoire

Comme Véronique Branger, administratrice du MES, l'a rappelé en ouverture de cette première table-ronde, celle-ci portait essentiellement sur la question du « *pourquoi ?* ». Autrement dit, « *quelle situation du territoire ou de la filière* » a conduit à l'idée de lancer un PTCE ? Les trois acteurs présents à la tribune ont montré à quel point les modes d'entrée pouvaient être divers.

« *Il est clair que l'industrie de la chaussure a vécu, mais son artisanat a encore un bel avenir* »

Christophe Chevalier,
PDG du Groupe Pôle Sud - Archer

C'est d'abord Christophe Chevalier, PDG du groupe Archer (320 salariés dans les produits éthiques et la réinsertion par l'économie) et ancien président de Coorace, qui raconte l'aventure de Pôle Sud, créé sur le bassin économique de Romans-Bourg-de-Péage, au nord de la Drôme. « *Un bassin très touché par la crise de sa mono-industrie : celle du cuir et de la chaussure* », rappelle-t-il. Les indicateurs sociaux sont tous au rouge. Mais sur ce territoire historiquement marqué par des pratiques de coopération (c'est ici que sont nées les premières mutuelles de santé en France), une dizaine de structures décident en 2007 d'emménager sur un espace commun. A partir de là, quatre types d'actions ont pu être menées.

D'abord, la relocalisation d'une activité de sous-traitance automobile, avec une vingtaine d'emplois rapatriés du Maghreb à la Drôme : « *Le miracle roumain ou chinois a aujourd'hui atteint ses limites* », explique Christophe Chevalier. Ensuite, la relance d'une activité chaussures dans le département, avec une dizaine de salariés, et la mise en place d'une association « Romans cuir pour l'avenir », qui regroupe les derniers chausseurs : « *Il est clair que l'industrie de la chaussure a vécu, mais son artisanat a encore un bel avenir* ». Troisième action, la création d'une association regroupant quelque 70 entreprises, qui a mis en place des centrales d'achats et propose des services communs aux entreprises comme aux salariés (crèche collective). Enfin, Pôle Sud s'engage sur le terrain de la consommation locale en ouvrant une boutique de commerce équitable et en suscitant un regroupement des Amap pour s'adresser aux salariés des zones industrielles.

« *C'est une forme de résistance économique* », commente le PDG d'Archer, avant de préciser : « *Pôle Sud s'inspire du modèle de développement de l'économie sociale et solidaire, mais l'objectif est d'incuber toute l'économie de notre territoire* ». Il faut donc éviter le « *choc frontal théorique* » pour travailler avec l'ensemble des acteurs économiques locaux : « *Ce que je découvre avec Pôle Sud, c'est que les PME sont proches de nos préoccupations et ont parfois des expériences de coopération dont nous ferions bien de nous inspirer* ». Christophe Chevalier souligne qu'il ne faut pas sous-estimer la question de l'entrepreneuriat et penser qu'il suffit de créer un PTCE pour trouver ensuite, sur le terrain, les acteurs économiques adéquats : « *Il ne faut pas croire que c'est parce que le cadre est démocratique qu'on va systématiquement entreprendre* ». Un PTCE n'est pas une agence de développement économique, et doit donc aussi créer de la richesse. La spécificité d'une telle démarche par rapport à l'économie traditionnelle réside dans sa capacité à « *ne pas opposer la création de richesses à la création de sens et de liens* », mais aussi à « *répartir un peu plus équitablement* » cette richesse créée. A titre personnel, il se réjouit d'avoir pu, grâce à Pôle Sud, « *marier ma volonté d'entreprendre avec le souci de l'intérêt collectif* ».

« *La culture connaît aujourd'hui des mouvements de concentration et des modes d'appropriation par les collectivités publiques ou par des partenaires privés* » qui risquent de remettre en cause la diversité de ce secteur.

Colin Lemaître,
Coordinateur de Culture et coopération

Les raisons qui ont conduit à la mise en place de « *Culture et coopération* » sont bien différentes. Ce pôle a été créé en 2010 sur le territoire de Saint-Etienne Métropole par une quinzaine d'associations et entreprises (Scop, SCIC...) exerçant différentes activités culturelles (un cinéma art et essai, une structure de production de courts et moyens métrages, une scène de musiques actuelles, des artistes de la rue, un café-lecture, des prestataires techniques...). Comme l'explique Colin Lemaître, l'un des initiateurs, « *la culture connaît aujourd'hui des mouvements de concentration et des modes d'appropriation par les collectivités publiques ou par des partenaires privés* » qui risquent de remettre en cause la diversité de ce secteur. L'objectif essentiel de Culture et coopération est donc de « *maintenir la diversité des projets, des acteurs, des initiatives...* ». Dans les années 2000, un certain nombre d'acteurs locaux s'étaient déjà mobilisés pour gérer ensemble un équipement culturel en délégation de service public. La solidarité est au cœur de la démarche, puisque les

différentes structures qui participent au pôle mettent en commun un certain nombre de ressources, pour leur propre usage ou le développement de nouvelles activités. La création de richesses n'est pas absente pour autant : ensemble, les quinze structures totalisent une cinquantaine d'emplois pour 3 millions d'euros de budget cumulé.

Ecopya : une « ferme du XXI^e siècle » associant la production de spiruline avec la méthanisation pour fournir l'énergie nécessaire au processus.

Troisième cas de figure, Ecopya, pôle créé en 2010 dans le nord du Pays d'Auge (Basse-Normandie). Ici, explique Jean-François Langlet, « *on a une pression foncière forte plutôt que des chômeurs* ». Une douzaine de structures, intervenant dans les domaines de l'agriculture biologique, de l'éco-construction et des énergies renouvelables, se sont regroupées pour répondre ensemble à une opportunité : valoriser un terrain de 7 ha avec des réserves d'eau appartenant à la communauté de communes. Le projet proposé ? Une « ferme du XXI^e siècle » associant la production de spiruline (micro-algue reconnue pour ses vertus nutritionnelles) avec la méthanisation (à partir du fumier de cheval, présent à profusion dans la région) pour fournir l'énergie nécessaire au processus. L'obtention de prix a donné une forte crédibilité au projet. Le problème, c'est que les contraintes, administratives notamment, sont très fortes. « *On a un dialogue régulier avec la communauté de communes* », poursuit Jean-François Langlet. Mais comme l'association spiruline-méthanisation est inédite, il va falloir définir un cahier des charges. Et deux ans de démarches administratives supplémentaires seront nécessaires avant de pouvoir lancer la production. Pour l'initiateur d'Ecopya, il ne s'agit pas de « *partir en guerre* » contre l'économie traditionnelle, car celle-ci propose « *des outils remarquables, comme le business plan, qu'il faut savoir utiliser* ». Il met en garde, en revanche, contre les risques d'un « *changement d'échelle* » des initiatives alternatives : « *Pour proposer autre chose, il faut garder sa taille. Un agriculteur bio qui devient patron d'une exploitation, il finit par faire comme les autres.* »

Christophe Lavialle, docteur en sciences économiques et maître de conférences à l'Université d'Orléans, a apporté le regard plus distancié du chercheur. Pas tout à fait étranger à la problématique quand même : en tant qu'élu de Saint-Jean-de-Braye, ville-banlieue d'Orléans, il a compris en venant à cette rencontre qu'il « *faisait du PTCE sans le savoir* ». À partir d'une mise en perspective des trois expériences présentées, il a pointé le fait que le contexte joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'un pôle territorial de coopération économique. Il s'agit d'affronter « des crises multiformes », qui posent tout à la fois la question de l'emploi, de la revitalisation de bassins en difficultés, du lien social et du rapport à l'environnement, mais l'accent est mis, selon les cas, sur tel ou tel aspect. « *Les PTCE sont portés par une même vision, mais les réponses sont différentes.* » Rien ne serait donc pire que de proposer « *un modèle unique* » des pôles, « *ce serait le meilleur moyen d'échouer* ».

La nouveauté, c'est que le territoire, qui « *jusque-là n'existait pas en économie* », émerge de plus en plus comme « *base économique pertinente* ». Les pôles de compétitivité en ont été la première traduction concrète, mais « *ils n'ont pas connu la réussite escomptée* ». Les PTCE en proposent aujourd'hui « *une version alternative* », sans doute plus adaptée à la réalité des territoires. Promouvoir la coopération, cela signifie reconnaître que la coordination des acteurs économiques locaux « *ne passe pas exclusivement, ou même pas du tout, par leur mise en concurrence* ». Et qu'« *entre le marché et l'État, il y a place pour la réciprocité* ». Reprenant les arguments de Karl Polanyi, le chercheur souligne que le gros problème de l'économie

contemporaine est de s'être affranchie de son « encastrement » dans le social, le politique, l'éthique... Et c'est ce qui a conduit, en 2008, à « une crise d'une violence sans précédent ». **Les PTCE peuvent, voire doivent, contribuer à ce nécessaire ré-encastrement de l'économie.**

C'est dire qu'ils ne doivent pas « *rester à la marge et ne s'occuper que d'insertion par l'activité économique, en laissant tout le reste au marché et à l'État* », mais qu'ils ont vocation à « *proposer une vision globale et alternative de l'économie* ». Pour cela, il faut travailler sur les représentations, par exemple « *combattre celle selon laquelle le marché est la forme naturelle de toute économie* ». Mais aussi, et en même temps, s'ouvrir à d'autres acteurs, entreprises traditionnelles et collectivités territoriales notamment : « *S'il s'agit de rester entre réseaux de l'ESS, on n'a pas besoin des PTCE, puisqu'on le fait déjà. Mais d'autres acteurs peuvent avoir conscience aujourd'hui d'un destin commun.* » La période est favorable pour montrer que « *la coopération est un modèle efficace* » puisque même des acteurs de l'économie classique sont « *en attente de modèles différents* ». Mais si l'on veut « *faire masse* », et c'est sans doute possible aujourd'hui, il faudrait mener des recherches pour évaluer les effets de cette montée en puissance de l'ESS sur l'ensemble de l'économie.

Un référentiel pour les PTCE

La deuxième table ronde, animée par Michel Adam, du Labo de l'ESS, et Anne-Laure Federici, Déléguée générale du RTES, a elle aussi confronté les expériences de trois Pôles territoriaux de coopération économique, mais cette fois sous l'angle d'un référentiel commun. Comme l'a expliqué en introduction Anne-Laure Federici, il ne s'agit pas de « *proposer un modèle unique du PTCE idéal, puis d'être dans une démarche descendante pour trouver les porteurs de projets* » qui correspondraient à ce modèle, mais bien de « *faire des allers et retours entre les expérimentations portées par des acteurs et des chercheurs* » pour chercher, par-delà la diversité des projets, à construire un référentiel qui soit à la fois « *une boussole pour la dynamique collective et une boussole pour chacun des pôles* ».

Avec son regard de chercheur, Michel Adam a développé son propos en deux temps. D'abord, il s'est attaché à repréciser le sens des mots. Après avoir rappelé que coopérer signifie « *faire avec* » et mutualiser « *mettre en commun* », il a souligné que « *la coopération appelle souvent de la mutualisation* » alors que l'inverse n'est pas forcément vrai. Après avoir listé tous les modes de coopération possibles et imaginables, il a proposé de classer les 18 PTCE témoins en trois grandes catégories : regroupement d'entreprises, regroupement à partir d'un lieu, regroupement dans une logique de filière... Ce travail permet de mesurer à quel point « *les statuts sont moins importants que les actions de reliance elles-mêmes* ».

Dans un second temps, Michel Adam a décrit la démarche adoptée pour construire et proposer un référentiel commun. Partant des trois mots-clés décrivant les PTCE (« *territoire* », « *coopération* » et « *économie* »), promus au rang d'*« objectifs généraux »*, chacun de ceux-ci est ensuite décliné en trois « *objectifs principaux* ». Et chacun de ces neuf objectifs principaux est ensuite approché au moyen de trois « *indicateurs généraux significatifs* », généralement formulés sous forme de question. Ce qui finit par donner le référentiel présenté en annexe (voir page 20).

« Pour bien utiliser ce référentiel, il faut l'accompagner d'un lexique d'exemples et d'une feuille d'évaluation qualitative », a encore précisé le chercheur. Ce référentiel a été testé auprès de 29 structures ayant répondu à un questionnaire, dont un tiers seulement de PTCE.

Premier porteur de projet à aborder cette question du référentiel, Sandrino Graceffa est intervenu au nom d'Initiatives et Cité, groupement de 18 entreprises œuvrant pour un « développement local durable ». Croisant une logique de filière (la plupart des membres exercent des activités de conseil et de formation) avec une dynamique territoriale (la quasi totalité sont implantés en Nord-Pas-de-Calais), ce groupement s'est présenté à un appel à projets de la Datar et a eu l'heureuse surprise d'être retenu et labellisé comme « grappe d'entreprises ». L'ensemble regroupe 450 équivalents temps-plein et 15 millions d'euros de chiffre d'affaires, les subventions publiques ne représentant que 7 % des ressources financières. Deux objectifs ont conduit à sa mise en place : offrir une alternative aux grands groupes qui s'imposent de plus en plus dans ces secteurs et « expliquer aux salariés les bases de notre coopération ». Trois niveaux de mutualisation distincts sont proposés aux membres : un groupe de cinq entreprises avec capitaux croisés et fonctions de direction mutualisées ; une mutualisation des moyens sans capitaux croisés ; ou la simple affiliation au réseau Initiatives et Cité.

Ludivine Chopard a ensuite expliqué la démarche de SMAC 07¹, regroupement de trois associations nées voilà une quinzaine d'années. En 2010, une quatrième association a été créée, « dans une logique fédérative », pour servir de "chapeau" aux trois premières. L'ensemble représente aujourd'hui neuf salariés (7,5 équivalents temps-plein) pour un budget de 1,2 million d'euros, assuré à 45 % par des subventions (contre 60 à 70 % pour une scène « classique », selon Ludivine Chopard). Déclinant le référentiel présenté par Michel Adam, elle a expliqué que SMAC 07 n'a pas de lieu dédié - « ni murs, ni bâtiment identifiable » -, ce qui en fait une exception par rapport à tous les autres lieux labellisés SMAC par le ministère de la Culture. En revanche, et contrairement à ses homologues des régions urbaines, « son ancrage territorial est très fort et très diversifié ». SMAC 07 « travaille avec des acteurs très différents, et pas seulement du secteur culturel », notamment « les micro-associations, très nombreuses en Ardèche », mais aussi les acteurs publics (Région, Département, Villes d'implantation des trois associations, ministère de la Culture...), le milieu scolaire ou les CCAS. Inscrit dans une logique de « filière », ce PTCE fait tout pour « éviter les mises en concurrence », valorise les ressources et compétences locales (le graphiste et l'imprimeur avec qui il travaille sont eux-mêmes Ardéchois) et adopte « une démarche éco-responsable sur les activités festives et événementielles ».

Stéphane Montuzet, directeur du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, a ensuite présenté la démarche de Pôle Sud Aquitaine. Ce PTCE est né dans la continuité de 15 à 20 ans de démarches de développement local qui ont permis de « structurer le travail entre PME, collectivités locales et réseaux de l'ESS » et de « porter parallèlement le développement économique et les questions sociales sur le territoire ». C'est tout naturellement que la constitution d'un pôle de coopération s'est alors imposée, à la fois pour « aller plus loin dans les pratiques d'économie sociale et solidaire » et pour « développer une pérennité ». Loin de vouloir « encapsuler l'ESS », le pôle pousse à étendre les ramifications avec les autres sphères (secteur privé et collectivités locales). Il conduit aussi à se pencher davantage sur la question

¹ SMAC pour « Scène de musiques actuelles », un label du ministère de la Culture, et 07 pour l'Ardèche, département d'implantation de ce PTCE.

de la formation : un groupement d'employeurs du BTP a sollicité Pôle Sud Aquitaine pour créer un centre de formation à l'éco-habitat, et un centre de formation territorial devrait prochainement être mis en place sous forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Xavier Roy, directeur de l'association France Clusters qui regroupe quelque 150 clusters (anciens « *systèmes productifs locaux* », pôles de compétitivité, grappes d'entreprises...), soit environ 50 000 entreprises et 1 million d'emplois, a ensuite évoqué les convergences, mais aussi les différences, entre cette démarche et celle des PTCE. Du côté des points communs, « *la grande diversité* » des projets, qui fait la richesse de ces démarches mais aussi la difficulté à les cerner précisément. Autre ressemblance : les clusters, comme les PTCE, « *naissent généralement en réaction à une crise, une forte perturbation de l'environnement économique* ». Les uns et les autres s'inscrivent aussi « *dans un environnement partenarial* », dans lequel l'État joue un rôle important pour « *accompagner l'impulsion des acteurs locaux* ». Du côté des divergences, ou plutôt, selon lui, des « *complémentarités* » : une « *approche industrielle* » plus marquée du côté des clusters, une volonté de se différencier en occupant une place de leader sur certains marchés, et, admet-il, une moindre importance accordée à la dimension environnementale dans le projet initial de la plupart des clusters (sauf, bien sûr, les « *clusters verts* »). Il a rappelé que les deux démarches n'ont rien d'antagonique puisque certains PTCE sont en même temps labellisés « *grappes d'entreprises* ».

Deux dynamiques régionales : l'Île-de-France et Rhône-Alpes

En début d'après-midi, juste avant la troisième et dernière table-ronde de la rencontre, un temps d'échanges a permis de donner un coup de projecteur sur deux dynamiques régionales concernant les PTCE : en Île-de-France et en Rhône-Alpes.

C'est Florence Martin, de la CRESS Rhône-Alpes, qui a présenté la dynamique dans cette région. L'une de ses spécificités, c'est que, dès 2006, l'État, le conseil régional et la CRESS ont signé un contrat sectoriel pour le développement de l'économie sociale et solidaire, exactement comme s'il s'agissait d'une branche professionnelle. Et le deuxième contrat, actuellement en cours (2011-2013), accorde une large place à « *l'innovation territoriale sur les questions de coopération économique* ». Soit exactement la raison d'être des PTCE. Quand la logique des pôles de coopération a commencé à se structurer, les trois acteurs, rejoints par la Coorace, ont envoyé un courrier pour repérer et contacter tous les porteurs de projets potentiels. « *Nous avons créé un espace de discussion permanent structuré en deux cercles, explique Florence Martin : le premier regroupe les quatre PTCE de la région retenus comme "pôles-témoins", le second met en relation l'ensemble des dynamiques que nous avons identifiées* ». Des monographies sont rédigées sur chaque projet, non dans le but de modéliser ou de dupliquer, mais pour « *promouvoir l'échange des pratiques* » et « *identifier ce qui fait frein ou levier* » dans chaque initiative. Armand Rosenberg, président de Coorace Rhône-Alpes (une centaine d'entreprises adhérentes), a expliqué l'intérêt de sa structure pour les PTCE : il s'agit à la fois de « *prolonger l'action des groupes économiques solidaires* », mais aussi d' « *aller au-delà de l'insertion par l'activité économique en devenant acteurs de la reliance avec d'autres entreprises et d'autres acteurs de la société civile* ». Pour Cyril Kretzschmar, l'enjeu est de « *montrer que la coopération crée de la valeur économique* » tout en admettant qu'« *il faut pas*

mal d'argent pour faire tout ça ». Et le conseiller régional de souhaiter que l'État mette autant d'argent sur les PTCE que sur les pôles de compétitivité : « *Un grand pas sera alors franchi !* »

Puis Claire Marenco, directrice de L'Atelier, a présenté la démarche francilienne. Dès le lancement de l'appel à candidatures, sa structure, associée à la CRESS et à Coorace, ont organisé un espace d'information avec des temps d'échanges : une première rencontre a donné la parole aux trois pôles-témoins que compte l'Île-de-France ; une deuxième a porté sur le diagnostic territorial. La démarche choisie ? « *S'appuyer sur les connaissances des dynamiques locales pour voir ensuite comment répondre à leurs besoins* ». Rien à voir, donc, avec une démarche descendante. « *Ce n'est pas aux mouvements et organisations d'expliquer comment les pôles doivent fonctionner* », a affirmé dans le même esprit François Bernard, du MES, tout en se félicitant que le soutien aux PTCE soit inscrit dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation. Eric Forti, président de la CRESS Île-de-France, a ajouté que c'était là un enjeu crucial de la dynamique des PTCE : « *Réhabiliter la démocratie ascendante est essentiel pour affirmer une valeur intrinsèque de l'ESS : l'émergence part du bas !* »

Les leviers pour faire émerger et consolider les PTCE

En ouverture de la troisième table-ronde, dédiée aux leviers de la dynamique, Michel Adam, du Labo de l'ESS, a rappelé que les PTCE étaient « pris dans un triangle » entre le rôle des collectivités territoriales, le regroupement des acteurs et réseaux de l'économie sociale et solidaire, et le modèle économique ainsi que « le positionnement par rapport aux grappes d'entreprises et pôles de compétitivité ». Autant de thèmes qui structuraient cette table-ronde.

Le PTCE se trouve « au cœur de nombreuses politiques publiques : le développement économique et la diversification de l'activité, le développement durable, l'innovation sociale, l'emploi et la lutte contre l'exclusion, la démocratie participative, la question du bien commun et le service public... »

Henri Arevalo,
Sicoval

Concernant le rôle des collectivités territoriales, Henri Arevalo, vice-président du Sicoval, n'a pas hésité à affirmer « une démarche très volontariste » de la part de cette communauté d'agglomération de 70 000 habitants au sud-est de Toulouse. C'est bien parce que « *son projet politique place la solidarité au cœur des politiques publiques* » que le Sicoval, voilà déjà une bonne quinzaine d'années, a commencé à mettre en place, par étapes successives, « un système local pour permettre l'émergence d'initiatives d'économie solidaire » : société de capital-risque, dispositif d'appui à la création d'entreprise solidaires, coopératives d'activités et d'emplois... le tout finissant par être regroupé en un lieu unique, la Maison de l'économie solidaire. Le rôle de la collectivité publique, déterminant au démarrage, s'est ensuite un peu réduit à mesure que les différentes structures créées pouvaient prendre le relais. Mais il tend aujourd'hui à se renforcer avec le PTCE, qui se trouve « *au cœur de nombreuses politiques publiques : le développement économique et la diversification de l'activité, le développement*

durable, l'innovation sociale, l'emploi et la lutte contre l'exclusion, la démocratie participative, la question du bien commun et le service public... ». Résultat : au-delà de la communauté, et même de toute l'agglomération toulousaine, « un certain nombre d'acteurs et de têtes de réseaux régionaux sont intéressés par la démarche ». Du coup, le Sicoval retrouve son rôle d'animateur « naturel », de « garant du processus démocratique ». D'autant que, du côté des acteurs de l'ESS, il est parfois bien difficile de « dégager un leader reconnu par tous ». Fort de son expérience, Henri Aravelo a donc plaidé pour que « les collectivités territoriales s'impliquent davantage » dans la dynamique des PTCE, « comme nous l'avons fait nous-mêmes ».

En région Rhône Alpes, « intégrer l'économie sociale et solidaire dans la stratégie régionale de développement économique et d'innovation ne coûte pas plus ».

Cyril Kretzschmar,
Conseiller régional

« Nous ne sommes pas censés faire nous-mêmes, mais faire en sorte que d'autres fassent », lui a répondu Cyril Kretzschmar, conseiller régional en Rhône-Alpes. Cette région compte déjà quatre pôles-témoins (le record national), une douzaine de projets ayant répondu à l'appel à candidatures, et une vingtaine ayant des perspectives assez proches de la dynamique des PTCE. Mais, même si la région dispose, depuis 2006, d'un plan sectoriel de développement de l'ESS, les moyens financiers disponibles ne permettent pas de tout faire. Le Conseil régional s'efforce donc de « susciter des effets de levier » en travaillant la main dans la main avec les autres collectivités territoriales. De même, « intégrer l'économie sociale et solidaire dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation ne coûte pas plus ». La Région a cependant décidé de donner un coup de pouce financier direct à l'expérimentation : « C'est nous qui avons fait le premier chèque à Pôle Sud », se félicite l'élu régional, tout en admettant : « Les trois autres pôles-témoins, nous ne les soutenons que moralement, mais c'est important ! » Dernier levier utilisé par le conseil régional Rhône-Alpes : l'utilisation des dispositifs de droit commun comme les « contrats de développement durable ».

Réalis, une chaîne de l'innovation sociale cohérente, avec des projets autonomes, portés par des acteurs différents en Languedoc Roussillon.

Du côté des réseaux de l'économie sociale et solidaire, Muriel Nivert-Boudou, déléguée générale de la Cres Languedoc-Roussillon, a expliqué comment son organisation – qui « représente les réseaux fédératifs des coopératives, mutuelles et associations au niveau régional » – tente de favoriser l'action des réseaux de l'ESS dans la dynamique des PTCE. En 2005, à partir du changement politique de la Région, la volonté de considérer l'ESS comme un acteur économique à part entière a été affirmée. « Suite à cette reconnaissance, on s'est dit qu'il fallait retrousser nos manches et proposer des projets ayant une bonne visibilité pour la collectivité. » Ainsi sont nés successivement un incubateur d'entreprises sociales (Alter'Incub, porté par l'Union régionale des Scop), une structure chargée de dupliquer les projets sur le territoire régional (Réplic), un centre de formation pour les dirigeants des entreprises de l'ESS (EESS), une convention de ces entreprises pour les aider à développer leurs marchés (Coventis), un projet de pépinière pour héberger les jeunes pousses de l'ESS (Essor)... Au total, « une chaîne de l'innovation sociale cohérente », avec des projets autonomes, portés par des

acteurs différents. Pour parachever l'édifice et mettre en synergie ces cinq projets, Réalis² vient de voir le jour, porté conjointement par la CRES, l'UR Scop et le Conseil régional, et soutenu par l'Europe. « L'Europe a permis à plusieurs de nos projets de changer d'échelle, mais on doit vraiment batailler pour être pris en compte dans le cadre du Feder », a reconnu la déléguée générale de la Cres. Selon elle, c'est la « fertilisation croisée » entre les différents acteurs et la capacité à « décloisonner les grandes familles de l'ESS » qui ont permis de déboucher aujourd'hui sur un PTCE, le rôle de la Cres étant de « mobiliser les réseaux » et d'être « garante du portage politique des projets ».

Sur les 20 pays que compte la région Bretagne, une quinzaine ont déjà vu les structures locales de l'ESS s'associer dans le cadre de « pôles de développement de l'économie sociale et solidaire ».

En Bretagne, comme l'a expliqué Grégory Huchon, les pôles sont ancrés à de plus petits territoires, le choix de travailler à l'échelle des « pays » étant ici une tradition de longue date. Quelles peuvent être les relations entre ces pôles préexistants et les PTCE ? Grégory Huchon a évoqué six modes de rapprochement : « préparer le terrain culturel » en faisant se rencontrer les acteurs (comme le fait le Cades à Redon) ; « impulser un nouveau projet » (telle la plate-forme technique entre les acteurs de la petite enfance à Rennes) ; « soutenir une démarche de PTCE en cours » (comme le parc éolien citoyen qui a bénéficié du drainage de l'épargne de proximité à travers les Cigales) ; « prolonger l'action du pôle » ; « porter une double fonction d'ingénierie et de développement économique » ; et, enfin, « assurer la promotion politique de l'ESS, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales ».

Eoliennes en pays de Vilaine, un « *réseau citoyen des énergies renouvelables* », qui fédère l'ensemble des projets régionaux dans les domaines de l'énergie renouvelable et des économies d'énergie.

Pour aborder la question du financement, Alain Golfier, au nom d'Éoliennes en Pays de Vilaine, a rappelé l'objectif premier du projet de « Parc éolien citoyen » sur le pays de Redon : « Que les citoyens puissent investir et s'en approprier les retombées économiques ». Dès 2003, la création de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine vise à « préserver l'aspect pédagogique » de l'opération. Et notamment à convaincre les propriétaires fonciers de l'intérêt du projet. Ensuite, la création d'un bureau d'études, la SARL Site à watts, dont Alain Golfier est le gérant, permet d'obtenir les premiers fonds : sont présents à son capital une société d'économie mixte, trois Cigales, des particuliers du Pays de Redon et l'association. Le territoire visé étant à cheval sur deux régions et trois départements, deux difficultés supplémentaires se présentent : la non adéquation du territoire vécu par les citoyens avec les découpages administratifs ; et les contraintes réglementaires pour faire appel à l'épargne publique. Finalement, l'association décide de participer à la création d'une structure nationale, Énergie Partagée Investissement, dédiée au financement de projets d'énergie durable. Ce qui permet de passer à l'étape suivante : la création de la SAS Bégawatts, en charge de l'exploitation du premier parc éolien à Béganne. Elle regroupe les membres fondateurs, des collectivités, plus de 600 particuliers (via Énergie Partagée Investissement) et des acteurs de

² Réseau actif pour l'innovation sociale en Languedoc-Roussillon

l'ESS (Biocoop, Fondation Macif). Pour pérenniser le projet, la Région vient de mettre en place Taranis, « *réseau citoyen des énergies renouvelables* », qui fédère l'ensemble des projets régionaux dans les domaines de l'énergie renouvelable et des économies d'énergie. Cette multiplicité des acteurs et des sources de financement est un atout pour le projet, elle pose en même temps « *la question des différents collèges et de la répartition des pouvoirs entre eux* ».

Toujours sur le plan des financements, Armand Rosenberg, président de Coorace Rhône-Alpes, a détaillé le processus de financement de Val Horizon, « qui n'est pas le PTCE en lui-même, mais la structure d'animation du pôle », pour le compte de 12 acteurs territoriaux totalisant 200 salariés et 6 millions d'euros. Sur un petit territoire initial de 15 000 habitants au sud de l'Ain, il a insisté sur le fait qu'il y a eu une première phase, « non formelle », qui a conduit progressivement à l'émergence du pôle : « *Les six dernières années, on a créé au moins une entreprise sociale chaque année* » (recyclerie, friperie, atelier de repassage, entreprises de services à la personne...). Huit des membres de ce regroupement mutualisent leurs locaux, ont des prises de participation croisées et des salariés en commun. Pour cette phase non formelle de la dynamique, « *il n'y a pas eu besoin de financer l'animation du dispositif* ». Les demandes financières n'ont donc concerné que la création d'activités nouvelles proprement dite : le Fonds de confiance, la Fondation Macif, France Active et les collectivités territoriales ont apporté à plusieurs reprises leur concours. Mais aujourd'hui, en passant à une étape plus formelle, il faut financer un poste d'animateur permanent chargé du développement économique. Le Conseil régional va être mis à contribution par le biais du CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes), ainsi qu'une communauté de communes et le Conseil général de l'Ain. Mais, assure Armand Rosenberg, « *il va falloir progressivement parvenir à autofinancer ce poste* ». Une position qui a suscité un débat dans le public : certains estimant qu'il ne peut y avoir de pérennisation que sur la base d'une activité économique autonome, d'autres, à l'inverse, plaidant en faveur de la légitimité des subventions publiques que les pôles de compétitivité, eux, ne recignent pas à utiliser alors qu'ils ne font la preuve de la même utilité sociale.

LES ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Benoît Hamon, ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, est intervenu en fin de matinée. Son discours ne peut pas être interprété comme une réponse aux attentes et interpellations des acteurs des PTCE, puisqu'il a eu lieu juste après la première table-ronde et qu'il a même été préparé avant celle-ci. Néanmoins, le ministre a affirmé un certain nombre d'engagements, d'ailleurs plus dirigés vers l'ESS en général que sur la question spécifique des pôles territoriaux de coopération économique.

Sur l'économie sociale et solidaire

Benoît Hamon a d'abord tenu à remercier Claude Alphandéry, rappelant que sa présence en tant que ministre de l'ESS devait « beaucoup à l'engagement personnel [de Claude] depuis de nombreuses années pour la reconnaissance de ce secteur, des valeurs et principes qu'il défend, de la rationalité économique qu'il défend, une rationalité qui combine performance et progrès social ». Il s'est félicité d'avoir un ministère rattaché à Bercy : « *Il vaut mieux les avoir avec soi que contre soi !* »

Puis le ministre a évoqué « *l'immense scepticisme de nos concitoyens à l'égard de l'action politique* », ce « *profond désenchantement démocratique qui explique la chute continue du taux de participation aux élections* ». Cela n'a rien d'étonnant dans la mesure où « *depuis vingt ans, dirigeants et gouvernants ont asséné devant le peuple que des domaines, de plus en plus nombreux, devaient être soustraits au suffrage universel et à la souveraineté populaire* ». Et l'économie figure au premier rang de ces domaines : « *Combien de fois a-t-on entendu dire qu'il n'y avait pas d'autre politique économique ou budgétaire possible ? Combien de fois la décision politique a-t-elle été justifiée par le fait qu'il n'y avait pas de choix ?* »

De retour de Rio + 20 où il avait accompagné le Président de la République, Benoît Hamon reconnaît que les conclusions du sommet ne sont pas particulièrement réjouissantes. Les acteurs de l'ESS voulaient une déclaration internationale qui reconnaîsse enfin l'ESS comme « *un secteur et une méthode à part entière, et pas seulement une économie de la réparation, ultra-subsidierisée, qui essaie juste de rendre les pauvres un peu moins pauvres alors que le convoi continue tranquillement d'avancer* ». Or, la déclaration finale se contente d'évoquer le rôle des coopératives dans les pays du Sud pour lutter contre la pauvreté : « *Une vision extrêmement réductrice de l'économie sociale et solidaire* », déplore Benoît Hamon. En fait, ce sommet a mis en relief l'antagonisme entre, d'un côté, « *ceux qui voient l'économie verte et l'ESS comme un élément de la reconquête par les citoyens de la décision économique* » et, de l'autre, « *ceux, grands groupes privés notamment, qui continuent à défendre une vision exclusivement marchande et nous proposent seulement un "social" ou "green washing". L'objectif est de nous faire croire que le "low cost", c'est du social puisque cela permet de donner accès à des biens et des services à des prix plus bas !* » Pour contrer cette tendance, le ministre délégué plaide pour « *une économie plurielle* » reconnaissant plusieurs types de rationalité économique, notamment celle d'un « *secteur non lucratif qui crée aussi de l'emploi et de la valeur* ».

Sur les priorités du gouvernement

Il s'agit d'abord d'assurer la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, ce qui se fera à travers trois outils :

- **la loi de programmation prévue en 2013** pour stabiliser l'ESS en lui donnant « un environnement législatif et juridique plus sécurisant, à moyen et long terme » (c'est sans doute cette loi qui hébergera le dispositif donnant aux salariés d'une entreprise en difficultés un « droit préférentiel de rachat », notamment sous forme de coopérative) ;
- **la prise en compte des problématiques de ce secteur à l'intérieur de la négociation sociale** : « Les acteurs de l'ESS ont beaucoup à dire sur la précarité, le développement local, l'innovation sociale, l'emploi, l'égalité femmes-hommes, la question des salaires... » Sur tous ces points, l'Usgeres sera représentée dans deux tables-rondes de la conférence sociale. « C'est une première ! », se félicite le ministre, même si cette organisation « ne couvre pas la totalité du spectre de l'ESS » ;
- **dans l'enseignement supérieur et l'éducation**, il y a aussi « un travail extrêmement important à faire pour favoriser l'identification et la reconnaissance de l'ESS et travailler au développement de l'entrepreneuriat social ». Car les Français, s'ils connaissent tous l'ESS (ne serait-ce que parce que, lorsqu'ils achètent des lunettes, ils s'adressent à une mutuelle complémentaire santé), ne la reconnaissent pas pour autant.

Le deuxième objectif du gouvernement est de développer l'économie sociale et solidaire. Deux instruments principaux seront mobilisés en ce sens :

- **d'abord, les emplois d'avenir**, qui vont concerner en priorité le secteur non lucratif et non marchand. « Les arbitrages sont en cours, mais ils reprendront beaucoup de la philosophie du programme “nouveaux emplois, nouveaux services” : répondre à des besoins sociaux non satisfaits et créer de nouvelles activités dans le secteur associatif, qui a beaucoup souffert ces dernières années. » Il faut y ajouter les priorités imposées par la transition écologique, qui se fera « par des choix forts dans le domaine industriel, mais aussi par la capacité à accompagner le changement vers des comportements plus vertueux, par exemple dans le logement social ou les économies d'énergie ». Ces emplois d'avenir seront aussi un instrument pour « remettre des personnes dans l'emploi sur des territoires particulièrement touchés par les années de crise, qu'il s'agisse des zones rurales ou des quartiers en difficultés ». Ils contribueront ainsi à « la lutte contre les inégalités territoriales ». D'ailleurs, si l'on peut se féliciter qu'environ 70 % des habitants des quartiers populaires aient voté aux dernières élections présidentielles, « si c'est pour constater que, derrière, ils continuent de vérifier dans leur vie quotidienne que, quoi qu'ils votent, rien ne change, nous nous préparons à de cruels, très cruels, retour à la réalité ».
- **ensuite, la banque publique d'investissement**, dont l'organisation sera régionalisée afin de « favoriser l'accès au financement des structures de l'économie sociale et solidaire ». Un compartiment de 500 millions d'euros sera « sanctuarisé, réservé aux

structures de l'ESS » et directement accessible à elles afin d'éviter que cet affichage théorique ne soit pas effectivement consommé en raison de « processus trop compliqués ou de seuils d'éligibilité trop élevés ». Pour cela, il faudra « rapprocher l'instruction des dossiers au plus près des besoins locaux » et, de ce point de vue, « l'émergence des PTCE sera utile ».

Sur les PTCE et le soutien des pouvoirs publics

Le ministre a affirmé qu'il regardait « avec beaucoup d'intérêt l'expérimentation des Pôles territoriaux de coopération économique ». Il a salué la réussite de projets comme celui de Pôle Sud, autour du groupe Archer. L'objectif, c'est d'avoir « beaucoup plus que trois ou quatre projets de ce type ». Il a donc affiché sa disponibilité pour « multiplier ce type de réponses dès lors qu'elles inscrivent dans la durée le développement d'une activité et d'emplois non délocalisables, ancrés territorialement ». Dans le cadre d'une vraie stratégie de réindustrialisation de la France, le ministre estime que « les pôles de compétitivité (qui favorisent le changement d'échelle de PME susceptibles de commencer à conquérir des marchés extérieurs) et les PTCE (qui rendent des services jusque-là assurés par personne dans une logique d'intérêt général) sont complémentaires ».

Benoît Hamon ne s'est pas engagé immédiatement sur un mode de financement spécifique des PTCE. Mais il a assuré qu'il allait regarder attentivement les résultats des premiers projets et voir « comment proposer un changement d'échelle pour passer de l'expérimentation au développement et à l'essaimage » des pôles sur tout le territoire. La banque publique d'investissement (BPI) « doit favoriser l'émergence et le développement des écosystèmes que vous créez avec les Pôles territoriaux de coopération économique : des écosystèmes favorables à l'innovation sociale, à la mutualisation des ressources, à la coopération des structures entre elles... ». Il s'agit d'aider à dupliquer des initiatives qui ont déjà fait leurs preuves sur un territoire, car les besoins sociaux non satisfaits sont à peu près les mêmes dans tout le pays : aide aux personnes, aide à domicile, prise en charge de la petite enfance, intégration des personnes en situation de handicap... « Le rôle des Régions sera déterminant dans l'émergence des Pôles territoriaux de coopération économique. »

À partir de l'évaluation des premiers PTCE, l'ambition de Benoît Hamon est bien de construire les premières politiques publiques en ce domaine : « L'ambition de mon ministère, ce n'est pas de faire à la fin de l'année le catalogue des pépites de l'ESS, qui contribuent à rendre l'économie plus douce, plus gentille, c'est de construire des politiques publiques ». Car ce ministère est « politique avec les avantages (pouvoir défricher des terrains et mettre un certain nombre de moyens dans le champ de l'ESS) et les inconvénients (disposer de très peu d'administration) que cela comporte ». La condition de la réussite, c'est donc « que nous soyons tous mobilisés ensemble dans l'année qui vient », car « nous avons besoin des acteurs de terrain que vous êtes ». Le pari français repose notamment sur cette idée que « la stratégie de croissance doit reposer sur le développement de l'ESS ». Mais si l'on veut éviter que cela ne soit qu'une nouvelle parenthèse, il faut « créer des bases pérennes » susceptibles de soutenir ce développement.

Les réactions des acteurs de l'ESS

Après l'intervention de Benoît Hamon, Claude Alphandéry a tenu à le remercier pour son « *souffle* » et ses propositions. Il a notamment relevé « *trois points inédits, qui sont trois bonnes nouvelles* » :

- la loi de programmation, « *point d'ancre très important* », et les réseaux de l'ESS comptent bien « *participer à son élaboration* » ;
- les emplois d'avenir, dont « *nous attendons beaucoup du côté des PTCE* », car « *nous en avons terriblement besoin* » ;
- les 500 millions d'euros « *sanctuarisés* » de la Banque publique d'investissement, et sa régionalisation.

De son côté, Laurent Fraisse a estimé que les propos du ministre allaient « *dans le bon sens* » et croisaient « *un certain nombre de nos propositions pour que les PTCE soient un levier du développement de l'économie sociale et solidaire* » :

- le soutien au dispositif d'expérimentation afin de permettre la modélisation des pôles ;
- le soutien direct aux PTCE, peut-être par le biais de la Banque publique d'investissement ;
- « *le fléchage des PTCE dans certains dispositifs de droit commun national* », comme l'aménagement du territoire ou l'innovation sociale, « *ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent* » ;
- « *la généralisation du soutien aux PTCE dans la politique des collectivités territoriales* », notamment par le biais des contrats entre l'État et les territoires.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En conclusion de cette journée, particulièrement fertile et riche, Laurent Fraisse, pour le Labo de l'ESS, s'est livré à quelques considérations. Il a notamment souligné l'intérêt visible suscité par la dynamique des PTCE, même si « *on ne sait pas exactement à quelles attentes cet engouement répond* ». Après avoir affirmé que cette dynamique avait absolument besoin aujourd'hui d'un « *soutien national* », il a rappelé quelques spécificités des PTCE telles qu'elles avaient émergé au fil de la journée : leur forte diversité, qui risque de les apparaître à un OVNI (mais les clusters et les pôles de compétitivité présentent une même hétérogénéité) ; leur finalité, qui est de chercher « *des réponses aux besoins des populations sur tous les territoires* » et non de partir à la conquête des marchés internationaux à partir de quelques positions leaders ; le rôle impari à l'économie sociale, dont les acteurs, avec les PTCE, « *se trouvent pour la première fois au cœur des dynamiques de coopération territoriale* ».

Laurent Fraisse a ensuite évoqué quelques propositions faites par le Labo de l'ESS. D'abord, « *mettre en place une vraie démarche d'expérimentation* », car « *nous avons beaucoup de pôles en projet qu'il faut inclure dans la dynamique* ». Cette démarche peut se décliner en deux volets :

- le premier, « *transversal* », est basé sur l'**information, la sensibilisation, la capitalisation des expériences**. Il s'agit notamment de « poursuivre le travail de recensement et de caractérisation » des pôles existants, mais aussi de proposer « des séminaires permettant l'échange d'expériences sur les territoires » et de bâtir « un réseau de personnes-ressources sur l'accompagnement, l'ingénierie et le financement » des pôles. Tout cela peut même conduire à « participer à la construction de politiques publiques » : faire des propositions sur le dispositif d'expérimentation, sur la façon dont la Banque publique d'investissement (BPI) pourrait soutenir les pôles, sur le lien possible avec d'autres politiques publiques, comme l'aménagement du territoire et la nouvelle phase de la décentralisation. « Il faudra sans doute aussi refaire un appel à candidatures car certains acteurs ont fait mûrir leur projet depuis le précédent, et proposer un guide numérique, à télécharger, des PTCE » ;
- le second volet concerne le soutien dont la démarche a aujourd'hui besoin. « *Il faut disposer de quelques moyens pour que les PTCE puissent affiner leur projet avant de le présenter à la BPI.* » Tout en se félicitant de la piste donnée par Benoît Hamon avec les emplois d'avenir, Laurent Fraisse a rappelé que l'emploi dans l'ESS ne pouvait se réduire à celat, car « certains secteurs sont en destruction d'emploi ». Après avoir souhaité que le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire soit « un aiguillon » vis-à-vis de ses collègues, il a invité tous les participants à « faire remonter tous les débats que vous organiserez ».

Et c'est Claude Alphandéry qui a eu le – bref – mot de la fin. « *C'est un débat qui montre comment on doit débattre dans l'ESS : ça vient de la base, mais c'est important d'avoir des élus et le ministre !* », s'est-il félicité. Au terme de la rencontre, il a affirmé que les PTCE étaient « *un point très chaud d'où l'on peut faire basculer les choses* » et « *booster* » profondément toute l'économie sociale et solidaire.

| Importance des indicateurs du référentiel pour les 29 répondants | | Annexe | |
|--|---|---|--|
| <small>stat. : ♦ = plutôt important ; I = très peu important</small> | | | |
| 5,6 et plus | 2 | 3 | |
| 5,4 à 5,59 | 4 | être connu et reconnu par les activités du PTCE et leurs effets | |
| 5,2 à 5,39 | 4 | rendre lisibles et attractifs pour les habitants les résultats et les projets | |
| 5 à 5,19 | 7 | tenir compte des autres niveaux de territoire et de leurs politiques : EPCI, pays, dép., rég., nation, Europe | |
| 4,8 à 4,99 | 7 | pratiquer la solidarité en actes tant au niveau local que global au delà | |
| 4,4 à 4,79 | 2 | reconnaître la formation mutuelle et la connaissance comme des leviers du développement | |
| 4,4 à 4,39 | 0 | capitaliser les expériences et développer la formation à la coopération | |
| moins de 4 | 1 | co-évaluer et co-questionner les résultats des entreprises parties prenantes du PTCE | |
| CULTIVER ET SERVIR LE TERRITOIRE | | | |
| 27 | | | |
| a développer l'ancre territorial du PTCE, pôle, filière ou lieu | | | |
| b contribuer à un développement local durable | | | |
| c tenir compte des autres acteurs du territoire | | | |
| d s'appuyer sur une éthique et des valeurs affirmées | | | |
| e encourager des coopérations et des mutualisations aux formes variées et innovantes | | | |
| f mettre en oeuvre une gouvernance citoyenne des activités et des projets | | | |
| g contribuer au dynamisme économique du territoire | | | |
| h encourager une recherche développement pour un développement durable du territoire | | | |
| i conjuguer l'économie avec le social et l'environnement pour la transversalité des actions | | | |
| CONSTRUIRE ET ANIMER UN PROCESSUS TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE | | | |
| 27 | | | |
| mettre en œuvre une gouvernance citoyenne des activités et des projets | | | |
| mettre en œuvre une stratégie du PTCE selon le principe d'équivalence (démocratie) | | | |
| stabiliser le modèle économique et développer ses impacts en emplois | | | |
| porter des innovations de produits et de services dans une perspective de DD | | | |
| encourager les initiatives (privée, publique, mixte) et leurs porteurs à travers les outils de l'ESS | | | |
| promouvoir des expérimentations, stimuler la créativité des habitants dont les jeunes | | | |
| SI APPUYER SUR UNE ÉCONOMIE INTÉGRÉE AU TERRITOIRE | | | |
| 27 | | | |
| assurer une ville économique, sociale et environnementale pour créer des passerelles | | | |
| participer à l'insertion des personnes, notamment avec les entreprises de l'IAE | | | |
| participer à la mise en valeur du patrimoine local : naturel, bâti et culturel | | | |

Ce document a été rédigé par Philippe Merlant, de l'EMI-CFD.



Pour tout renseignement sur cette publication ou pour plus d'informations, contactez :

Le Labo de l'ESS - 195 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : (01) 58 50 74 60

Site internet : www.lelabo-ess.org – courriel : contact@lelabo-ess.org

Association loi 1901 – Siret 524 585 569 00022